Osez le Féminisme !

http://www.osezlefeminisme.fr - n°16 - octobre 2011

Edito

DÉNONÇONS TOUTES LES VIOLENCES

Les violences faites aux femmes touchent tous les milieux sociaux, tous les âges. Elles peuvent être physiques, sexuelles, économiques ou psychologiques. Quelles que soient les formes de violence (viol, violence au sein du couple, harcèlement au travail, mutilations génitales, etc.), toutes sont commises sur des femmes parce que femmes.

Ces violences ne sont pas le fait d'histoires individuelles mais bien une résultante d'un système social, créateur de rôles traditionnels dévolus aux hommes et aux femmes, qui prive celles-ci de leur autonomie et restreint leurs libertés. Osez le féminisme combat toutes les violences, qu'elles soient symboliques - comme l'est la civilité mademoiselle, marque de sexisme ordinaire - ou physiques. C'est un véritable sujet de société dont il est plus qu'urgent de s'emparer.

Des avancées législatives ont eu lieu, comme la loi du 9 juillet 2010, mais nous demandons à ce qu'une véritable politique de lutte contre ces violences soit instaurée ; que des moyens soient affectés afin que la loi soit enfin mise en oeuvre, de même que des mesures de prévention.

Aussi, nous vous invitons à venir manifester à nos cotés le 5 Novembre à Paris en compagnie d'une soixantaine d'organisations afin de dénoncer ces violences et exiger enfin des mesures concrètes.

AGENDA

- **Au « pays des droits de l'Homme » où sont les droits des femmes ?**
  Le 05 novembre : Manifestation nationale
  Une cinquantaine d'organisations signe un appel à manifester contre les violences faites aux femmes.

- **Journée Internationale contre les violences faites aux femmes**
  Vendredi 25 novembre
  Le 25 novembre est la date choisie par les Nations Unies pour célébrer la journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes.

- **Semaine Enfance et Genre**
  Du 21 au 25 novembre à Metz
  Colloque : « Comment le sexisme vient aux enfants ? Des stéréotypes sexistes aux conséquences sociales et sociétales. »

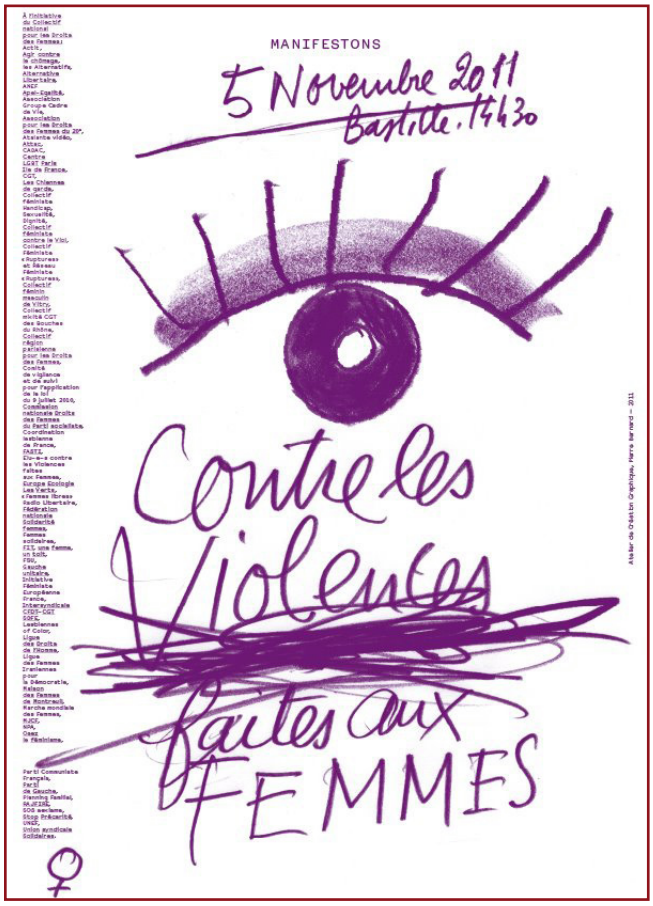

QUI SOMMES-NOUS ?

Parce que nous considérons que l'émancipation de toutes et tous passe par l'égalité, nous nous rassemblons, femmes et hommes, militantes et militants aux expériences diverses, pour prendre part au combat féministe. Violences, discriminations, dominations, oppressions, nous en avons assez. Nous affirmons les valeurs universelles portées par le féminisme, combat progressiste pour l'égalité et la laïcité. Nous savons que l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes n'est pas automatique et que la marche vers l'égalité est une bataille à mener en permanence. Nous savons aussi que les avancées obtenues l'ont été grâce au rapport de force construit par le mouvement social, le mouvement féministe et les luttes politiques.

ISSN 2107-0202 - contact@osezlefeminisme.fr - www.osezlefeminisme.fr

La gauche au Sénat... les femmes toujours pas

Les résultats des dernières sénatoriales ont révélé une inquiétante stagnation de la parité. Alors que depuis la loi sur la parité de 2000, le nombre de sénatrices avait plus que doublé, lors des dernières élections il n'est passé que de 75 à 76 élues. Du fait de l'augmentation du nombre total de sièges, la part de femmes élues passe elle de 21,9% à 21,8%. La féminisation du Sénat est entravée par le manque de volonté politique, la première place des listes revenant quasi systématiquement à un homme. Il est donc urgent d'instaurer des mesures plus contraignantes.

Camille Perez

Avortement : Cherhal répond à Reyel

Colonel Reyel a interprété *Aurélie*, femme de 16 ans, enceinte, qui choisit de ne pas avorter. L'ambiguïté du propos a fait de cette chanson l'emblème des sites anti-avortements : *« Mettre un enfant au monde ne devrait pas être puni, C'est la plus belle chose qui soit et si tu le nies, C'est que tu n'a rien compris ».* En réaction, Jeanne Cherhal a raconté l'histoire d'une adolescente en détresse parce qu'elle a suivi les conseils du « Colonel » : *« Comme Aurélie je suis seule dans la vie, Il paraît que c'est les autres qui n'ont rien compris ».*

Laure Sydola

Le féminisme sur grand écran

Les festivals féministes s'enchainent ! Après la 9ème édition du Festival féministe de documentaires « Femmes en Résistance » début octobre à Arcueil (94), se tiendra du 29 octobre au 2 novembre à Paris le 23ème Festival international du film féministe et lesbien de Paris. 17 longs-métrages seront diffusés : combat de lesbiennes iraniennes contre le régime, reportage sur des militants anti-avortement aux Etats-Unis, focus sur le travail de musiciennes lesbiennes, homoparentalité, violences sexuelles… de nombreux sujets seront évoqués.

Carole Cassier

Programme, tarifs et infos pratiques sur www.cineffable.fr

Il y a 40 ans, la «Politique du mâle» de Kate Millett

C'est en 1971 que paraît en France « la Politique du mâle », « Sexual politics » en anglais, ouvrage tiré de la thèse d'une universitaire américaine née en 1934, Kate Millett. Celle-ci y dénonce le pouvoir patriarcal en Occident au cours des XIXème et XXème siècles et illustre son propos par l'analyse implacable de l'œuvre d'écrivains comme DH Lawrence, Henry Miller et Norman Mailer. Ce travail pionnier a eu un rôle majeur d'impulsion pour le développement des études sur la condition des femmes et le féminisme.
A découvrir ou à relire !

Cécile Aktouf

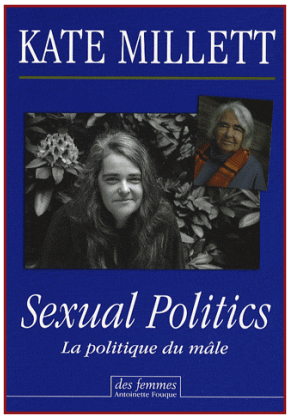

« Trop jolie pour être lesbienne ! »

Air connu, les femmes deviennent lesbiennes car elles sont moches. L'humoriste Océane Rose Marie préfère en rire : « Tu n'es quand même pas si laide pour que pas un seul homme sur Terre ne veuille de toi ? ». On avait déjà entendu n'importe quoi sur le sujet : que c'était génétique, que c'était un complexe d'Electre mal réglé, ou une passade de l'adolescence. Mais expliquer l'homosexualité par le fait que certaines femmes ont un physique disgracieux, c'est encore autre chose ! Parce que les hommes ne veulent pas d'elles, elles se rabattraient sur l'homosexualité. Alors quoi, un bon relooking et deux liftings suffiraient à rendre toutes les femmes hétéro ? Cela voudrait-il dire que leurs partenaires féminines seraient moins exigeantes et feraient des B.A ? Soyons sérieuses : l'homosexualité n'est pas une sexualité de second rang, qui se choisit par défaut. La sexualité, quelle qu'elle soit, est un choix qui ne se fait non pas par frustration mais bien par désir.

Carole Cassier

LA LOI SEULE NE SUFFIT PAS : LE 5 NOVEMBRE MOBILISONS-NOUS !

Dans la perspective de la manifestation nationale contre les violences faites aux femmes le 5 novembre à Paris, Osez le féminisme ! fait le point sur l'application de la loi du 9 juillet 2010.
Cette loi reprend bon nombre de revendications du mouvement féministe comme la création d'une ordonnance de protection pour les femmes victimes de violences. Rappelons qu'en France, une femme meurt tous les 2 jours ½ sous les coups de son conjoint.

Depuis l'adoption de la loi contre les violences du 9 juillet 2010, résultat de mobilisations féministes, force est de constater qu'elle n'est pas réellement mise en oeuvre. C'est ce que dénonce le Comité de vigilance et de suivi de la loi, créé à l'initiative du Collectif National pour les Droit des Femmes (CNDF) et constitué d'associations, de parlementaires, d'avocats et de magistrats. Mesure phare du texte, l'ordonnance de protection n'est pas appliquée de manière uniforme sur le territoire. Cette ordonnance atteste des violences subies et permet de mettre en place des mesures nécessaires telles que l'éviction du conjoint violent et le relogement d'urgence de la victime.

> DANS LES FAITS, L'INFORMATION AUPRES DU PUBLIC EST INEXISTANTE ET LE FORMULAIRE EST ABSENT.

LA SEINE-SAINT-DENIS, DÉPARTEMENT PILOTE DE CETTE LOI

Dans les faits, l'information auprès du public est inexistante et le formulaire de demande de cette ordonnance est absent dans la plupart des départements. Les femmes visées par cette mesure ignorent son existence et ne peuvent s'en saisir. La Seine-Saint-Denis fait office d'exception puisque de nombreuses ordonnances de protection y sont prises. C'est également à ce jour le seul Département qui a créé un Observatoire des violences faites aux femmes.

DES DIFFICULTÉS POUR LES FEMMES SANS PAPIERS

Par ailleurs, les associations attirent l'attention sur le traitement réservé aux femmes sans papiers, victimes de violences conjugales et bénéficiant d'une ordonnance de protection. La loi prévoit que l'administration doit leur accorder automatiquement une carte de séjour temporaire. Or, de nombreuses préfectures alourdissent inutilement la procédure en réclamant par exemple la preuve du dépôt de plainte.

Enfin, l'ADFEM (actions et droits des femmes exilées et migrantes) et la Cimade ont tiré la sonnette d'alarme au sujet des femmes victimes de violences conjugales dont le titre de séjour dépend de leur conjoint. La dernière loi sur l'immigration a modifié la loi du 9 juillet 2010 et prévoit désormais qu'une ordonnance de protection est indispensable à la femme qui quitte son conjoint violent, pour obtenir ou se voir renouveler son titre de séjour de plein droit. En l'absence de ce document, le sort de la victime est suspendu au bon vouloir de l'administration.

Pour lutter contre les violences, pour signifier l'interdit, il est nécessaire que des lois soient votées, à la fois ambitieuses et pleinement mises en œuvre. (...) Ce n'est pas le cas de la énième loi contre les violences votée, grâce à nos mobilisations, en juillet 2010. (extrait du tract de la manifestation du 5/11/11).

CAMILLE PEREZ

MANIFESTATION NATIONALE

RENDEZ-VOUS SAMEDI 5 NOVEMBRE À 14H30

PLACE DE LA BASTILLE À PARIS #

« Contre les violences, au pays des droits de l'Homme, où sont les droits des femmes ? »

Parmi les signataires : Collectif Féministe « Ruptures » et Réseau Féministe « Ruptures », Collectif national pour les Droits des Femmes, Centre LGBT Paris Ile de France, Les Chiennes de garde, Collectif région parisienne pour les Droits des Femmes, Coordination lesbienne de France, »Femmes libres » Radio Libertaire, Femmes solidaires, FIT, une femme, un toit, Marche mondiale des Femmes, Osez le féminisme, Parti Communiste Français, RAJFIRE.

« En france, les femmes migrantes sont-elles oubliées ? »

Les femmes constituent la moitié de la population migrante. La plupart d'entre elles travaillent dans le pays d'accueil, sans pour autant avoir de statut légal. Qui sont ces travailleuses sans papiers et quelle est précisément leur situation ? Le point sur ces femmes de l'ombre, pourtant bien réelles dans notre pays.

Depuis quelques années, les femmes sans papiers se mobilisent pour sortir de l'ombre. Rien n'est moins facile quand on est fragilisée par sa condition sociale, en situation irrégulière et lorsqu'on travaille en majorité dans des secteurs qui ne favorisent pas la mobilisation collective comme les services à la personne. L'association « Femmes égalité », ayant remarqué que les femmes étaient absentes des mouvements de grève des sans papiers de 2008, s'est battue pour corriger le tir. Cette année-là, certaines ont occupé une entreprise de nettoyage dans le 11ème arrondissement de Paris pour réclamer leur régularisation, d'autres ont tenté d'occuper l'Agence Nationale des Services à la personne. De son côté, Ana Azaria, de l'association « Femmes égalité », expliquait aux médias que cette mise en lumière devait alerter l'opinion, les responsables politiques et les employeurs.

> « LA LOI FRANÇAISE EST AUJOURD'HUI INADAPTÉE, INSUFFISANTE ET PARFOIS MAL APPLIQUÉE »

Qui sont-elles ?

Quand on y regarde bien, on découvre qu'en France, les femmes immigrées cumulent discriminations xénophobes et sexistes.
L'accès à un emploi, à la parole, à leurs droits ne cesse de se compliquer dans un pays où l'on régule l'immigration sans protéger les personnes victimes d'un système économique et politique qui les pousse à immigrer.

Les femmes immigrées constituent le gros des troupes des nounous (assistantes maternelles), des femmes de ménage, et de façon générale des employées dans les services « services à la personne ». Les services à la personne, regroupent des activités liées à la petite enfance, aux personnes âgées, à l'entretien de maisons. Elles sont aussi massivement présentes dans le secteur du nettoyage industriel où les horaires sont souvent décalés. Ce sont souvent des métiers dévalorisés, peu qualifiés et où les activités sont considérées comme liées à la sphère privée, donc ne relevant pas d'un vrai travail.

On a plutôt tendance, quand on parle d'immigration, à visualiser un homme quittant son pays pour chercher du travail, rejoint plus tard par sa femme et ses enfants, sans imaginer que les femmes peuvent être des immigrées autonomes et pas seulement concernées par le « regroupement familial ».

Depuis une dizaine d'années l'analyse des migrations se porte sur ces cas de femmes venues seules et travaillant sans avoir de statut légal. On commence à les prendre en compte autrement que comme des « personnes à charge » pour les hommes immigrés.

Des femmes autonomes

Les femmes sont aujourd'hui la majorité (52%) des bénéficiaires d'un premier titre de séjour en France. Elles ont un niveau d'éducation plus élevé, 71% ont un diplôme contre 64% des hommes. Plus de 6 sur 10 étaient actives avant de migrer. Enfin, elles sont souvent actrices de leur migration et sont, comme les hommes, source de revenu pour leurs pays d'origine vers lesquels elles envoient une part de leurs maigres salaires.

Indépendamment du motif de leur migration (forcée pour des

demandeurs d'asile ou volontaire), les femmes immigrées doivent adapter leur parcours migratoire aux politiques, à la législation et aux procédures administratives en cours en France. Procédures toujours plus exigeantes et contraignantes.

L'obtention d'un titre de séjour, par exemple, est régie par « l'infra-droit », c'est-à-dire le pouvoir discrétionnaire du préfet, le tri au guichet, les circulaires, etc. On peut citer à titre d'exemple la circulaire de 2007 relative à la régularisation par le travail, qui précise la liste des 30 métiers ouverts aux ressortissants de pays tiers, parmi lesquels de nombreux métiers genrés comme « conducteur de travaux du BTP ». Cantonnées dans des secteurs soit disant non professionnalisés, les femmes ont donc plus de difficultés à obtenir une promesse d'embauche ou un contrat de travail leur permettant d'obtenir un titre de séjour pour motif professionnel.

Résultat : même quand elles ne sont pas venues en France via le regroupement familial et qu'elles souhaitent travailler, les femmes immigrées ont plus de difficultés à correspondre aux exigences administratives et bénéficient plus facilement des titres de séjour « vie privée et familiale » qui ne leur permettront pas de travailler légalement. Lorsqu'elles sont en situation illégale, privées de protection sociale, certaines « choisissent » de rester à la maison. Mais c'est bien le système politique qui pousse les femmes à ne plus être active et provoque leur perte d'autonomie.

Les doubles violences

Les femmes immigrées subissent les violences d'État et sont dans les faits dépourvues de droits pour se défendre lorsqu'elles sont victimes de violences physiques et psychologiques. La loi française est aujourd'hui inadaptée, insuffisante et parfois mal appliquée. En cas de violences conjugales, une femme peut normalement obtenir un renouvellement de son titre de séjour après avoir quitté son conjoint violent, mais dans la pratique, cette disposition est soumise au pouvoir discrétionnaire du préfet. Beaucoup hésitent à porter plainte, car comme le révèle la campagne « Ni une ni deux » de la Cimade qui a enquêté dans les commissariats, elles prennent alors le risque d'être interpellées.

Les femmes et les hommes sont confrontés aux mêmes dispositions législatives et réglementaires et à un parcours du combattant toujours plus scandaleux. La mobilisation contre les violences de l'Etat à l'égard des personnes migrantes doit se poursuivre.

Les politiques d'immigration doivent également intégrer la dimension de genre, car l'invisibilité des femmes immigrées les précarise doublement et les expose encore plus fortement à l'exploitation, aux discriminations et aux violences.

Noémie Oswalt

Des jeunes en quête d'un semblant de vie

Venus seuls sans leurs parents, les mineurs étrangers isolés sont en grande vulnérabilité. Faute de protection, ils sont notamment susceptibles de devenir les proies des réseaux de prostitution ou de travail forcé. En tant que mineurs, conformément au droit français et international, ils bénéficient de la protection de l'enfance.
Les causes de leurs fuites sont multiples et imbriquées : parents décédés, persécutions politiques, communautaires ou claniques, misère ou encore volonté d'être scolarisé. Pour les jeunes filles, viennent s'ajouter des violences spécifiques : mariage forcé, viol, grossesse non désirée ou encore maternité précoce.
L'Etat remet fréquemment en cause leur âge afin de les exclure du système de protection des enfants. Victimes d'un système mondial propice à l'oppression des plus vulnérables, ces enfants sont de sucroît stigmatisés et responsabilisés comme s'ils étaient des adultes migrants. Leur prise en charge éducative est d'ailleurs vue comme un coût financier !
Notre société oublie que l'inaction politique est bien plus coûteuse que la prévention par l'éducation de ces adultes en devenir.

Sarah Guettaï

Ségrégation économique

Lorsqu'on parle d'égalité professionnelle, un chiffre revient souvent : 80% des travailleurs précaires sont des femmes. Une grande part d'entre elles est constituée de femmes immigrées et sans-papiers.

En dépit des idées reçues, les femmes n'émigrent plus seulement pour accompagner ou rejoindre un conjoint en France. La part des femmes dans les migrations liées à des raisons économiques ne cesse d'augmenter. Mais beaucoup d'entre elles occupent des emplois à temps partiel ou fractionné. De par leur sexe et leur origine, les femmes immigrées sont victimes de clichés et d'une double discrimination à l'embauche. Lorsqu'elles sont diplômées, la France ne reconnaît que rarement leurs diplômes étrangers.

Dès lors, pas étonnant de les voir cantonnées aux secteurs de la restauration, du nettoyage, de

l'hôtellerie, de la confection et surtout des services à la personne. Autrement dit, des métiers très dévalorisés par la société et dont les conditions de travail sont souvent déplorables.

Comme l'affirme l'Organisation Internationale du Travail (OIT), « le travail domestique continue d'être sous-évalué et invisible (…) effectué principalement par des femmes (…) dont beaucoup sont migrantes ou appartiennent aux communautés historiquement défavorisées et donc particulièrement exposées à la discrimination ». Parmi elles, une part importante n'a pas de papiers et travaille au noir. On estime à 400 000 le nombre de travailleurs sans papiers en France. Or, en l'absence de titre de séjour, exit les fiches de paye, les congés et les prestations sociales. Par là-même, l'Etat les enferme dans la précarité et se sert d'elles comme variable d'ajustement dans l'économie... et dans un discours de plus en plus xénophobe.

En outre, comment négocier ses conditions de travail ou connaître une évolution professionnelle en l'absence de tout statut légal ? Plusieurs grèves de travailleurs sans-papiers ont été lancées. A chaque fois, des femmes y ont pris part, malgré la difficulté de se rassembler. En effet, les emplois qu'elles occupent se caractérisent majoritairement par un éparpillement des salariés.

Lors du mouvement contre la réforme des retraites au printemps 2010, on a pu entendre dans les cortèges des voix s'élever pour rappeler « On vit ici, on bosse ici, on reste ici ! Régularisation, de tous les travailleurs et toutes les travailleuses sans papiers ! »

Fatima-Ezzahra Benomar

Quand sexisme et racisme vont de pair

Femmes soumises, attachées aux valeurs familiales ou au contraire « battantes » lorsque indépendantes professionnellement. Ces clichés issus de l'imaginaire collectif sur les femmes immigrées ont la peau dure. Ils influent sur leur vie et sur leurs conditions de travail.

Dans le dernier numéro spécial d'« Alternatives Économiques », consacré aux inégalités femmes-hommes, Ariane Pailhé, démographe à l'INED, explique que les employeurs imaginent que l'attachement à la famille est plus fort pour les femmes issues de l'immigration du Maghreb que pour les autres femmes, alors même qu'elles se marient en moyenne plus tard et n'ont pas plus d'enfants.

De même que nous avons toutes et tous intériorisé des stéréotypes de genre, chacune et chacun d'entre nous est aussi imprégné-e d'un certain nombre de clichés frôlant le racisme, parfois à l'issue de notre plein gré. Le reconnaître, ce n'est pas le justifier, c'est savoir l'identifier pour mieux le combattre. En effet, le féminisme est un combat collectif et individuel contre toute forme de préjugé, qu'il soit lié au sexe, à l'origine ou à l'orientation sexuelle.

Magali de Haas

BIBLIOGRAPHIE

- Claudie Lesselier, « Politiques d'immigration en France : appréhender la dimension de genre », Les cahiers du CEDREF, 16, 2008.
- Christine Catarino et Mirjana Morokvasic, « Femmes, genre, migration et mobilités », Revue européenne des migrations internationales, vol. 21 - n°1, 2005.
- http://www.femmes-egalite.org/
- Jules Falquet, Helena Hirata, Danièle Kergoat, Brahim Labari, Nicky Le Feuvre, Fatou Sow (dir.), «Le sexe de la mondialisation, Genre, classe, race et nouvelle division du travail», Collection Académique SciencesPo. Les Presses, 2010.
- Virginie Jourdan, «Infos migrations n° 22, Les femmes immigrées signataires du CAI en 2009», avril 2011.

Isabelle Germain

Isabelle germain est la fondatrice des Nouvelles News. Véritable ovni dans le paysage médiatique, le site s'attache à donner plus de place aux femmes dans l'actualité.

Crédit photo : Béatrice Lagarde

Quelle la place des femmes dans les médias aujourd'hui ?

Les femmes sont sous-représentées et stéréotypées. Elles ne représentent que 20 % des personnes citées dans le contenu de l'information et, lorsqu'elles sont citées, c'est, le plus souvent, parce qu'elles ont un lien de parenté avec un homme qui est au cœur de l'info, parce qu'elles sont victimes de quelque chose ou bien elles sont citées de façon anonyme : une passante, une vieille dame, une jolie étudiante. Elles sont appréciées pour leur fonction décorative, alors que les hommes sont cités avec leur nom, leur fonction et sont souvent des experts. Les médias renvoient de la société une image plus sexiste qu'elle ne l'est en réalité.

L'Association des femmes journalistes (AFJ) réalise avec Médiawatch les études qui donnent ces résultats depuis 1995. Et d'une étude à l'autre la situation n'évolue quasiment pas. La seule chose que nous avons pu observer est la féminisation des noms de fonction, symbole important. Jusque là on féminisait les mots « ouvrière, chômeuse ou boulangère » mais pas « ministre, sénatrice ou directrice générale »…

Vous êtes la fondatrice des Nouvelles News. Quels sont les objectifs de ce magazine en ligne ?

Justement, proposer une alternative en donnant la parole aux femmes autant qu'aux hommes et en livrant une information dépouillée de stéréotypes sexistes. Et puis nous voulons donner de l'importance à des sujets considérés comme mineurs par les hommes qui dirigent la politique et les médias : le congé parental, les indicateurs de richesse, la politique du temps… Les médias ont tendance à analyser les décisions politiques à l'aune de leur impact sur les hommes, pas nous.

La parole est un pouvoir, Et le pouvoir se porte mieux quand il est partagé entre hommes et femmes. J'ai fait de ce sujet un livre*.

Comment faire pour que tous les médias (presse, TV, radio ou internet…) suivent votre exemple ?

J'ai cru, lorsque j'étais présidente de l'AFJ, que les journaux évolueraient en voyant nos études, il n'en est rien. Certains ont des démarches volontaristes mais elles sont fragiles.

Le Monde s'était lancé mais le changement d'actionnaire a fait oublier le sujet. Alors je prêche pour mon journal : il faut que LES NOUVELLES NEWS soient un succès pour que les autres nous imitent. Nous partons avec de faibles moyens et les investisseurs ne se bousculent pas pour nous soutenir.
Pour permettre notre développement, il faut vous abonner !

Propos recueillis par Linda Ramoul

www.lesnouvellesnews.fr

**Si elles avaient le pouvoir…* Larousse

L'égalité femmes-hommes s'invite à la fac

L'Université Paris Diderot a la particularité d'avoir introduit la notion de genre dans tous ses programmes. Cette année, elle poursuit cette ambition en établissant une formation à l'égalité femmes-hommes.

3700 étudiants de première année ont participé début septembre à une journée obligatoire de formation, organisée par le Pôle d'Egalité Femmes-Hommes (PEFH) de l'Université Paris 7.

Mises en place par Rachida Lemmaghti, responsable du pôle, ces journées ont accueilli de nombreuses intervenantes et intervenants spécialistes des questions de genre, afin d'échanger avec les étudiants sur l'égalité des sexes en France. Au programme : projection du film de Catherine Vidal « Le cerveau a-t-il un sexe ? », débats avec le public et déconstruction des stéréotypes via des exemples tirés du quotidien.

Le but ? « Informer, faire prendre conscience » des causes des inégalités à cette nouvelle génération d'universitaires. Le PEFH, créé en 2010, ne compte pas s'arrêter là et a adopté en juin un « plan d'actions » pour l'égalité au sein de l'Université. Petit pôle deviendra grand.
Quant aux autres universités, prenez-en de la graine...

Camille Genest

Le RAJFIRE, Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées

Créé en 1998, le RAJFIRE informe les femmes sans-papiers et immigrées de leurs droits (santé, travail, logement, égalité des salaires, droits sociaux, etc.) et les accompagne dans la réussite des démarches administratives nécessaires afin de pouvoir vivre dignement et durablement en France.

Le RAJFIRE effectue un important travail de décryptage des lois européennes qui impactent les vies des femmes exilées, promouvant avec des réseaux féministes et de défense des droits humains l'obtention de nouveaux droits, tant en France qu'en Europe et au plan international.

A ce titre, le RAJFIRE met fréquemment en évidence la complexité des violences subies par ces femmes. Migrantes ou immigrées, prolétaires des prolétaires, ces femmes sans papiers et immigrés subissent sexisme, stigmatisation de classe et racisme.

Dans leurs pays d'origine, comme au sein des pays de transit, elles subissent des violences de genre (en tant que femmes) d'autant plus importantes qu'elles s'éloignent du rôle social duquel elles dérogent (mariages focés, viols comme arme de guerre, mutilations génitales, infériorisation des femmes par rapport aux hommes, enfermement dans des rôles sociaux figés, éducation insuffisante, etc).
Une fois arrivées en France, pays de destination, c'est en qualité d'épouse d'un résident ou d'un Français que ces exilées obtiennent le plus souvent un titre de séjour. En cas de séparation, elles ont fort à craindre d'être privées de leur titre de séjour. En cas de violences conjugales, la question qui se pose pour elles est : « expulsion ou violences ? »

Lucie Sabau

Si vous voulez aider une femmes sans papiers, parlez-lui du RAJFIRE ! Le RAJFIRE tient une permanence le mardi de 16h30 à 20h à la Maison des femmes, 163 rue de Charenton 75012 Paris. Tél : 01-44-75-51-27.

Chroniques du sexisme ordinaire

« Courses de femmes, course aux clichés ? »

« La Parisienne », « La Trouvillaise », « La Montpellier-Reine »... Depuis quelques années, ces courses ont la cote. L'idée paraît sympathique, mais pourquoi cultiver systématiquement la différence des sexes ?

Vous êtes une femme, alors forcément, vous aimez les roses et les petits coeurs. Si si. Heureusement, les organisateurs des courses réservées aux femmes ont pensé à vous. A la Montpellier-Reine, il y a des tee-shirts avec des cœurs et on vous offre une rose en guise de récompense !

Souvent dans ces courses, les parcours sont courts (6 km maximum) et non chronométrés. On peut les réaliser en courant ou en marchant et quand elles sont mixtes, les femmes ont plus de temps pour réaliser la course que les hommes. Car vous êtes une femme, alors, c'est bien connu, vous êtes plus fragile et n'aimez pas la compétition. D'ailleurs vous ne courrez pas pour vous, mais pour les autres. Ces courses sont le plus souvent à but caritatif : toujours le fameux altruisme féminin !

La course y est présentée non comme un sport à part entière, avec ses valeurs d'effort et de dépassement de soi, mais essentiellement comme un moyen de prendre soin de soi et de garder la ligne. Et à la fin, des cours de fitness concluent la journée.

Un moment pour vous, d'accord, mais il ne faudrait pas pour autant que vous oubliiez l'existence de votre famille. D'où des animations pour les conjoints, des courses spéciales mère-fille, et la présence de garderies pour les enfants - ce qui est une bonne chose, mais pourquoi alors n'en trouve-t-on pratiquement jamais dans les courses mixtes ?

Pour les organisateurs, ces courses permettraient à beaucoup de coureuses débutantes de franchir le pas avant d'oser participer à une course mixte. Alors, Mesdames, pourquoi ne pas franchir le pas tout de suite, et oser vous inscrire à un marathon pour le plaisir de se dépasser ?

Caroline Ledru

Comité de rédaction et maquette : Sarah Guettaï et Claire Piot
Logo : Mila Jeudy -
Editrice : Osez le féminisme !
Directrice de publication : Julie Muret
Dépôt légal : Bibliothèque Nationale de France—ISSN 2107-0202
Imprimé par Imprimerie Grenier - 115 avenue Raspail 94 250 Gentilly

Vous souhaitez recevoir le journal, participer à sa rédaction ou à sa diffusion ?

CONTACTEZ-NOUS !

Envoyez vos coordonnées à
contact@osezlefeminisme.fr
www.osezlefeminisme.fr